

ANNEXE REGLEMENT INTÉRIEUR WEEK-END KAMIPLAY

Pour l'agrément et la sécurité de chaque visiteur, le respect des conditions de visite exposées dans le présent règlement intérieur, est impératif.

Article 1. PARTICIPATION :

Tous les participants sont les bienvenus.

1. COSPLAYEURS

Pour le bon déroulement du week-end Kamiplay, les cosplayers s'engagent à venir en « costume » cosplay :

- Le cosplayer doit se vêtir, se maquiller et se coiffer comme le personnage.
- Les personnages originaux (O.C) sont acceptés si le cosplayer fournit une image de référence (dessin...)
- Ne seront pas retenues les tenues des personnages qui contreviennent au règlement du Parc Oriental (**CF. d. Conditions d'acception des costumes cosplay au sein du Parc Oriental**).

Le visiteur comme le cosplayer s'engagent au respect du règlement intérieur du Parc oriental, CF article 6 du Règlement Intérieur du Parc Oriental : « *Ils s'abstiennent notamment d'être torse nu et de manière générale, de porter atteinte par leur comportement à la pudeur et aux bonnes mœurs* »

a. Cosplayers inscrits via le site du Parc Oriental

L'inscription se fait sur le site internet du Parc Oriental via un formulaire en ligne. Les inscriptions seront closes à 16h00, le lundi 7 juillet 2025.

La gratuité est accordée sous réserve des conditions validées par le comité d'organisation de Kamiplay.

Si le costume ne correspond pas totalement au règlement intérieur, le comité d'organisation accompagne le cosplayer pour trouver des solutions.

Un bracelet sera remis le jour J à l'accueil Cosplayers-Photographes situé à la salle des fêtes, derrière le bar-restaurant l'Entre-2.

b. Cosplayers sans inscriptions

Les cosplayers devront passer à l'accueil Cosplayers-Photographes situé à la salle des fêtes, derrière le bar-restaurant l'Entre-2, afin de faire valider leur tenue et d'accepter le présent règlement. En effet, la billetterie du Parc Oriental ne peut délivrer une entrée à un cosplayer que s'il est en possession d'un bracelet (prouvant son passage à l'accueil Cosplayers – Photographes)

Un cosplayers sans inscription ne pourra pas bénéficier d'une gratuité, un tarif réduit (9€50) sera proposé à la billetterie pour le cosplayer en possession d'un bracelet remis à la salle des fêtes, derrière le bar-restaurant l'Entre-2.

Les règles de comportement cosplayers non-inscrits sont similaires à celles des cosplayers inscrits.

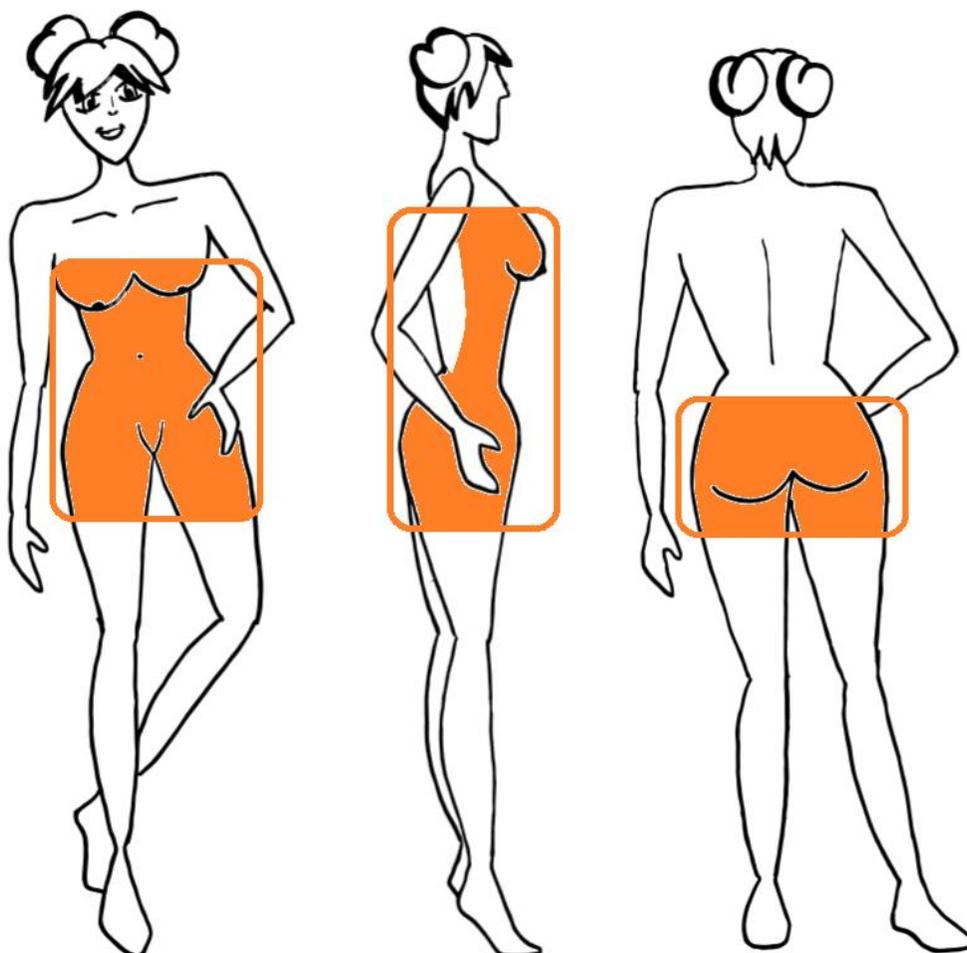
c. Accompagnateurs des cosplayers

Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure. Un seul accompagnateur pourra bénéficier d'un tarif réduit. La billetterie pour l'accompagnant se fera au guichet du Parc Oriental, après le passage à l'accueil Cosplayers-Photographes situé à la salle des fêtes, derrière le bar-restaurant l'Entre-2. L'accompagnateur se verra remettre une contremarque pour se signaler à l'accueil en tant qu'accompagnateur.

d. Conditions d'acceptation des costumes cosplay au sein du Parc Oriental

Tout costume ne correspondant pas aux conditions suivantes ne sera pas accepté au sein du Parc Oriental (entrée gratuite ou payante).

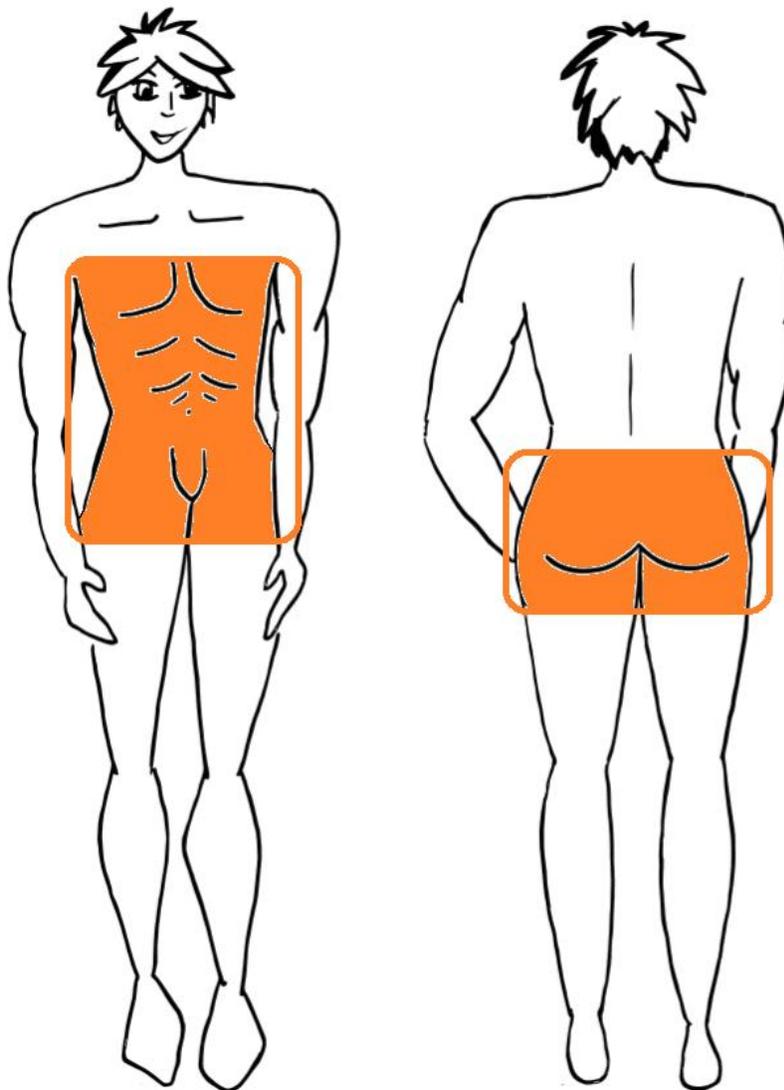
Les zones indiquées doivent être couvertes de tissus du costume ou de tissus couleur chair.



Poitrine, sillon inter-mammaire, ventre et pubis couverts

Poitrine, ventre, hauts de cuisses couverts

Fesses couvertes



Poitrine, sillon inter
mammaire, ventre et pubis
couverts

Fesses couvertes

2. PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre de la collecte des données, à l'inscription, les informations personnelles collectées seront utilisées dans le cadre de l'événement Kamiplay afin de communiquer les informations nécessaires à la réalisation de celui -ci.

Elles seront conservées pour la communication interne au Parc Oriental. Elles ne seront pas récupérées, vendues ou échangées avec des sociétés tierces ou partenaires.

Article 2. SECURITE :

3. ACCESSOIRES

Le port des armes ne sera pas toléré et elles seront confisquées au Point Accueil Cosplayeurs-Photographes situé à la salle des fêtes, derrière le bar-restaurant l'Entre-2 : les armes seront mises de côté et récupérées à la sortie du Parc Oriental. Sont interdits :

- Les armes réelles et répliques réalistes
- Les cosplays de tenues militaires
- Les cosplays d'uniformes des forces de l'ordre
- Les tenues ou accessoires contenant du métal
- Les accessoires en bois



Attention : les accessoires doivent mesurer 1m50 au maximum.

4. CIRCULATION DANS LE PARC

La circulation dans le parc pendant l'événement Kamiplay est soumise au respect du règlement intérieur du Parc Oriental.

Cf Articles du Règlement Intérieur du Parc Oriental :

Article 5 : *Dans l'enceinte du Parc Oriental, les visiteurs sont priés de circuler uniquement dans les allées publiques. A cet égard, les visiteurs sont notamment priés de respecter les limitations d'accès :*

- *Aux zones protégées par une clôture, une barrière, une corde, une porte ou tout autre protection indiquant qu'il s'agit d'une aire non accessible au public,*
- *[...]*
- *Aux espaces verts non prévus pour être piétinés*

Article 6 : *[...] Respecter les mobiliers, arbres, arbustes, pelouses, équipements et matériels du Parc Oriental et effets personnels des autres visiteurs.*

Pour rappel, le pique-nique n'est pas autorisé

CF article 8 du Règlement intérieur du Parc Oriental

« *De façon générale, les pique-niques sont interdits à l'intérieur du Parc Oriental, à l'exception d'une autorisation particulière et limitée dans le temps liée à une animation (ex. Hanami). Cette dernière est alors précisée par voie de communication et d'affichage (site web, affiches, etc.). Les terrasses des points de restauration du Parc Oriental sont réservées exclusivement à leurs clients qui y consomment. La commune de Maulévrier met à disposition une aire de pique-nique pour les usagers de ses parkings. »*

Article 3. COMMUNICATION :

1. RESEAUX SOCIAUX

En cas de communication sur ses réseaux sociaux, **le cosplayeur comme le photographe, s'engage à identifier le #Parc Oriental et/ou #Kamisplay.**

2. DROIT A L'IMAGE

a. Utilisation de votre image

En acceptant ce présent règlement, vous autorisez le Parc Oriental et ses partenaires à la reproduction et l'exploitation de votre image sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, pendant 10 ans à compter de la date de production des photos.

Un lien drive vous sera communiqué début août pour récupérer les photos prises avec les photographes inscrits à l'évènement. Si vous souhaitez faire retirer une photo de notre banque d'image, cela est envisageable dans le délai d'un mois après la date de communication du lien drive. Passé ce délai, les photos du drive pourront être utilisés dans nos supports de communication.

*L'Association du Parc Oriental de Maulévrier s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

b. Photographes habilités

Les photographes habilités à prendre les cosplayeurs en photo et à transmettre au Parc Oriental les clichés pris pendant l'évènement seront porteur d'un bracelet les identifiant.

L'équipe du Parc Oriental vous souhaite une excellente visite.

DATE ET SIGNATURE POUR LE WEEK-END